



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026	L'An deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire Olivier GRIT.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 Pouvoirs : 4	Présents : GRIT Olivier, MOUSSET Raphaël, BONNEAU Marie-Thérèse, FAVREAU Eric, BABU Jocelyne, BERTRAND Laurent, MOUSSET Nadine, CHAMBAUDET Anne, REMAUD Jean-François, MATHE Grégory, BERNARD Cyril et BOURON Stéphanie (arrivée à 18h50)
Secrétaire de séance : Raphaël MOUSSET Secrétaire auxiliaire : Stéphanie FRADET (DGS)	Absent excusé : GUILLOTEAU Cécile a donné pouvoir à FAVREAU Eric, CHATELIER Nicole a donné pouvoir à BONNEAU Marie-Thérèse, GAUTIER Françoise a donné pouvoir à GRIT Olivier, BOURON Stéphanie a donné pouvoir à BERNARD Cyril (jusqu'à 18h50). Absent non excusé :

A 18h30, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. ELECTION DES REPRESENTANTS POUR LES SENATORIALES

Monsieur le Maire indique que les prochaines élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026. Le Conseil municipal, est réuni aujourd'hui pour procéder à l'élection des 3 grands électeurs représentant la commune et des 3 suppléants.

Les conditions pour devenir grand électeur

Les conseillers régionaux et départementaux sont automatiquement grands électeurs dans leur circonscription, en raison de leur mandat électif direct. Quant à la désignation des représentants communaux, elle varie selon la population de la commune, comme le précise l'article L.285 du Code électoral.

Pour la commune du Girouard, il faut nommer 3 délégués titulaires et 3 suppléants

Ils sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par le conseil sur une même liste paritaire

Organisation des élections :

Listes avec un titre de liste paritaires de 6 personnes

M./Mme	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville	Date de naissance	Lieu de naissance
M.	GRIT	Olivier	10 rue de la Sainte Emilienne	85150	Le Girouard	13/11/1970	Les Sables d'Olonne
Mme	BONNEAU	Marie-Thérèse	3, rue des Forgerons	85150	Le Girouard	17/05/1959	Le Girouard
M.	MOUSSET	Raphaël	9, rue des Acacias	85150	Le Girouard	06/07/1976	Cholet
Mme	GUILLOTEAU	Cécile	5, l'Etessière	85150	Le Girouard	01/03/1977	Les Sables d'Olonne



M.	FAVREAU	Eric	2, La Bardonnaire	85150	Le Girouard	14/06/1974	La Roche sur Yon
Mme	BABU	Jocelyne	63, la Belle Eugénie	85150	Le Girouard	14/05/1961	Aulnay-Sous-Bois

Bureau = le maire + les 2 plus âgés présents du conseil (Marie-Thérèse BONNEAU et Jocelyne BABU) et les 2 plus jeunes présents (Cyril BERNARD et Grégory MATHE). Le secrétaire de bureau est le secrétaire de la séance à savoir Raphaël MOUSSET.

Après dépouillement des votes par le bureau, la liste conduite par Olivier GRIT obtient 15 voix. Le PV des élections est rédigé et signé par le bureau puis affiché aux portes de la mairie avec la feuille de proclamation des résultats. Un exemplaire est adressé à la Préfecture.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 5 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Date	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
18/05/2026	Envol	Animation carroussel des chaises volantes (JEP)	829,00	994,80
19/05/2026	Prouteau	Débroussaillage et Broyage accotements de la commune	4 633,13	5 559,76
20/05/2026	PhotoElec	reprise alimentation eau aire de camping car	655,49	786,59
20/05/2026	PhotoElec	Reprise radiateur	371,75	446,10
20/05/2026	PhotoElec	Alimentation robot tondeuse stade de foot	474,67	569,60
21/05/2026	SERELYS	Mise en conformité blocs alarme et blocs de secours	2 364,68	2 837,62
25/05/2026	Librairie les Orages	livres pour les naissances - les Bruits du jardin	248,59	262,26
25/05/2026	DANIAU TP	Chantier La Babonnaire	1 361,48	1 633,78

Monsieur le Maire précise que le robot de tonte est mis en service depuis le 3 juin.

Il précise également que les travaux à la Babonnaire concernent des problèmes de réseau sur un terrain communal qui sera vendu à des particuliers.

Non usage du droit de préemption : pas de décision

4. ORGANISATION

• Remboursement des frais de déplacement des conseillers sans indemnité

Monsieur le Maire indique que les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci (article L.2123-18-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

La prise en charge de ces frais s'effectue sur pièces justificatives et dans les mêmes conditions que les agents de l'État : indemnité forfaitaire de repas de 20 €, frais de transport remboursés sur production d'un état de frais et des pièces justificatives...



Le remboursement des frais de transport se fait sur la base des indemnités kilométriques qui dépendent de la puissance administrative de la voiture. A ce jour les indemnités sont les suivantes :

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Si l' élu utilise un 2 roues (ou 3 roues), le montant de l'indemnité kilométrique est le suivant :

- 0,15 € pour une cylindrée supérieure à 125 cm³
- 0,12 € pour un autre véhicule.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que pour les réunions qui ont lieu avec la CCPA, les élus devront préciser sur la feuille de présence en début de séance qu'ils souhaitent être remboursés des frais de transport (calcul fait de clocher à clocher).

Afin de se faire rembourser des frais pour les réunions communale, Monsieur le Maire indique que les élus devront apporter au secrétariat de la mairie la convocation avec la carte grise du véhicule et un RIB.

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder au vote de cette mesure :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Désignation référents déontologues**

Monsieur le Maire indique que l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

L'AMPCV (asso des maires communes de Vendée) a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées.

La saisine du ou des référents déontologues figurant sur cette liste se fera sur demande, par tous moyens, auprès de l'AMPCV (asso.maires@cdg85.fr ou 02.53.33.01.38), qui se chargera d'assigner

un référent à l'affaire. Si la collectivité émet une préférence pour l'un ou l'autre des référents, cela sera pris en considération.

La liste de référents est amenée bien entendu à évoluer, c'est pourquoi la délibération précise que cette liste est désignée par la collectivité dans sa version actuelle et dans ses versions futures et seulement pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire indique la liste des référents déontologues :

Liste des référents déontologues :

- Monsieur Bertrand FAURE, Professeur de droit public à la faculté et responsable du master "collectivités territoriales»
- Monsieur Bruno LORFEUVRE, Administrateur des Finances Publiques adjoint

Uniquement en formation collégiale :

- Monsieur Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
- Monsieur Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue.

- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée est fixé à 80 euros par dossier.
- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros. Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge à ce titre.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que les élus peuvent les consulter pour éviter toute décision qui pourrait être entachée de conflit d'intérêt.

Raphaël Mousser demande qui verse ces indemnités ? Monsieur le Maire lui répond que c'est la collectivité car la sollicitation passera toujours par la commune.

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder au vote de cette mesure :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



- **Désignation des représentants CLVE Vie et Jaunay**

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes du Pays des Achards a la compétence « eau » et qu'elle adhère à Vendée Eau depuis le 1^{er} janvier 2018. Le comité syndical va s'installer le 11 juin prochain et approuvera son règlement intérieur le même jour. Le projet de règlement intérieur prévoit la constitution de 8 Conseils locaux composés des délégués au Comité Syndical de Vendée Eau localement et d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune. La CCPA fait partie du CLVE Vie et Jaunay.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les conseils locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau mais aussi de son action sur le territoire. Ils font part à Vendée Eau d'informations ou remarques que la gestion locale du service d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121.21 du code général des collectivités territoriales permettant, par décision prise à l'unanimité du conseil municipal, de désigner des membres du conseil municipal pour remplir des fonctions ou siéger dans des organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Décision pour voter à mains levées:

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Nomination des représentants : Marie-Thérèse BONNEAU titulaire Laurent BERTRAND suppléant

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. FINANCES

- **Décision modificative N°1**

Raphaël MOUSSET, 1er adjoint, présente au conseil municipal une décision modificative validée par la commission finances du 21 mai. Cette décision modificative est proposée afin d'ajuster la ligne rémunération personnel non titulaire (car il n'était pas prévu au budget d'avoir un contractuel – diminution ligne rémunération des titulaires pour abonder l'autre ligne).

Le montant des frais de formation des élus voté en avril doit être également ajusté.

Le tout s'équilibre avec les montants de FCTVA qui sont ajustés car on a reçu l'arrêté et les montants sont supérieurs à nos prévisions.



Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
012	6411	Rémunération du personnel - personnel titulaire		-14 000,00
012	6413	Rémunération du personnel - personnel non titulaire	14 000,00	
65	65315	Formation des élus	3 729,00	
		TOTAL	17 729,00	-14 000,00
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
74	744	FCTVA	2 667,00	
013	6419	Remboursement rémunération de personnel	1 062,00	
		TOTAL	3 729,00	0,00
Investissement				
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
10	10222	FCTVA	3 099,89	
		TOTAL	3 099,89	0,00
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
21	2131	Constructions bâtiments publics	3 099,89	
		TOTAL	3 099,89	0,00

Raphaël MOUSSET invite le conseil à procéder au vote de cette DM :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Avenant ORAPI

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le titulaire du marché des produits d'entretien (marché en commun avec la CCPA), la société ORAPI Hygiène a demandé à la Communauté de communes, une revalorisation financière de certains prix du BPU dans le contexte exceptionnel d'inflation et de hausse des prix des matières premières entrant dans la fabrication de plusieurs familles de produit, ainsi que du coût du fret maritime, suite aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Conformément à la convention constitutive du groupement de commandes, chaque collectivité exécute son marché pour ses besoins propres.

Cette modification financière du marché doit être entérinée par voie d'avenant par chaque acheteur.

Les familles de produits impactés par ces hausses des coûts des matières premières, concernent les produits issus de dérivés pétrochimiques et résine plastique dont certains font l'objet du marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène.

Face à cette augmentation du prix des matières premières de nature imprévisible dans son ampleur, impactant un certain nombre de produits objets du marché susvisé et entraînant un bouleversement temporaire de l'économie du contrat, le titulaire sollicite la possibilité d'ajuster les prix unitaires de certains des produits du marché.

Le titulaire a annexé à sa demande l'évolution sur les cours mondiaux des matières premières entrant dans la composition des produits, et après demande de la Communauté de communes a communiqué les justificatifs de ses fournisseurs concernant ces hausses.

Il mentionne les pourcentages d'augmentation ayant été subis depuis fin février 2026, à savoir 25% sur les gants à usage unique, 15% sur les EPI hors gants à usage unique, 12% sur les sacs à déchets, de 7 à 12% sur les emballages et films alimentaires et 10% sur les aérosols.

Après vérification des justificatifs transmis, le présent avenant a pour objet de déroger temporairement à la clause contractuelle de variation des prix, sur le fondement de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique, et d'accepter une revalorisation des prix unitaires du marché à compter du 17 mai 2026 comme suit :

Code article	Désignation	Ancien prix	Nouveau Prix
HOP1175E-10	GANT NITRILE BL. NN POUFRE XL PREMIUM - MANCHETTE 24CM (BOITE de 50 PAIRE)	3,62	4,53
HOP1175D-9	GANT NITRILE BL. NN POUFRE T.L PREMIUM - MANCHETTE 24CM (BOITE de 50 PAIRE)	3,62	4,53
HOP1175C-8	GANT NITRILE BL. NN POUFRE T.M PREMIUM - MANCHETTE 24CM (BOITE de 50 PAIRE)	3,62	4,53
HOP1175B-7	GANT NITRILE BL. NN POUFRE T.S PREMIUM - MANCHETTE 24CM (BOITE de 50 PAIRE)	3,62	4,53
936029	CHARLOTTE CLIP BLANC PLP SIMPLE ÉLASTIQUE (SACHET de 100 Charlottes)	1,94	2,23
860590	SAC 100L PEHD 16µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 20 ROULEAU de 25)	36,99	41,43
860587	SAC 30L PEHD 12µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 10 ROULEAU de 50)	18,58	20,81
860559	SAC 100L PEHD 28µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 8 ROULEAU de 25)	23,9	26,77
860552	SAC 30L FLX NFE 20µ BLANC LIEN CLASSIQUE (COLIS de 10 ROULEAU de 50)	31,94	35,77
860524	SAC 110L PEHD 34µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 8 ROULEAU de 25)	20,54	23,00
809292	SAC 110L PEHD 17µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 20 ROULEAU de 25)	33,87	37,93
809290	SAC 50L PEHD 14µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 10 ROULEAU de 50)	24,05	26,94
809287	SAC 30L PEHD 10µ BLANC LIEN CLASSIQUE (COLIS de 20 ROULEAU de 50)	21,51	24,09
809281	SAC 10L PEHD 10µ BLANC LIEN CLASSIQUE (COLIS de 20 ROULEAU de 50)	12,17	13,63
809250	SAC 30L PEHD 10µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 20 ROULEAU de 50)	24,25	27,16
802028	SAC 50L PEHD 30µ NOIR LIEN CLASSIQUE (COLIS de 10 ROULEAU de 25)	20,47	22,93
131570	RLX FILM PVC 300MX45CM (COLIS de 4 ROULEAU)	41,58	45,74
131568	RECHARGE FILM PVC 300MX30CM x4 (COLIS de 4 ROULEAU)	27,79	30,57
131567	BTE DISTRI FILM 300MX30CM (BOITE)	7,35	8,09

En conséquence, la révision des prix prévue conformément à l'article 4 du CCP à la date de reconduction du marché, soit le 10/07/2026 ne sera pas appliquée pour les prix susmentionnés, ceux-ci faisant l'objet d'une revalorisation financière par le présent avenant.

Le présent avenant n'a aucune conséquence sur le montant maximum annuel du marché qui demeure inchangé.

Discussion :

Monsieur le Maire précise qu'il y a très peu d'incidence sur notre commune car il y a peu de dépenses annuelles donc pas d'impact significatif sur notre budget.

Il indique également que dans le contexte géopolitique actuel, les entreprises de BTP pourraient aussi être impactées. Les titulaires des marchés de voirie n'ont, pour le moment, pas souhaiter augmenter leurs prix.



Monsieur le Maire invite le conseil à procéder au vote de cet avenant:

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Devis climatisation commerce Place Saint G n reux**

Monsieur le Maire indique que les g rants du restaurant La Table O G n reux ont sollicit  la collectivit ,   plusieurs reprises, en pr cisant souffrir de la chaleur   l'int rieur du b timent durant les p riodes caniculaires, et en hiver consommer trop d' lectricit  pour chauffer le b timent. Le b timent n'ayant aucune isolation sur la partie basse c t  restauration.

Apr s une consultation des services du Sydev, qui ont confirm  une consommation importante pour un b timent de cette cat gorie, une  tude de mise en place d'une pompe   chaleur r versible a donc  t  men e.

Des devis ont  t  demand    2 entreprises :

Les entreprises FES (Fluides Energies Services) et Photo Elec ont r pondu :

- Entreprise FES : devis 10 547,03   HT + 9,20   d' co contribution soit 12 583,64  
TTC Photo Elec : devis 12 220,80  HT soit 14 664,96   TTC

Discussion :

Monsieur le Maire indique qu'actuellement il y a des chauffages  lectriques dont le rendement est de 1kw/h consomm  en  lectricit  pour 1 kw/h restitu  en chaleur. Le po le   granul s vient en compl ment mais n'est pas beaucoup utilis .

Monsieur le Maire indique que Rapha l MOUSSET avait propos  de proc der   l'isolement de l'ensemble du b timent, mais au vu du chantier cons quent, le projet aurait  t  trop couteux. Jean-Fran ois REMAUD et Laurent BERTRAND confirment, au vu de leur exp riences, que l'isolation par l'ext rieur serait tr s c  teuse et peu esth tique.

Monsieur le Maire a donc, avec Eric FAVREAU, sollicit  deux entreprises pour conna tre la technicit  de l'installation et avoir des devis coh rents avec du mat riel ad quat et garantie.

Avec une pompe   chaleur (PAC) le rendement est de 1 kw /h consomm  pour 4 restitu s. L'entreprise FES propose une PAC DAIKIN garantie 10 ans (souscription de 410  )

Gr gory MATHE demande si les radiateurs  lectriques seront retir s. Monsieur le Maire lui r pond qu'ils resteront mais ne seront pas allum s. Ainsi en cas de panne de la PAC, en hiver, ils pourront prendre le relais.

Nadine MOUSSET demande si une PAC est pr vue   l' tage. Monsieur le Maire lui r pond qu'il n'y en aura pas pour le moment. C'est un choix financier de privil gier la salle pour le confort des clients.

Monsieur le Maire souligne qu'une r union sera mise en place avec Thierry et Agn s Ordonneau afin de les sensibiliser sur le c  t  de l'installation et une  ventuelle revalorisation du loyer du commerce.

Eric FAVREAU pr cise que les travaux pourraient d buter pour la mi-juillet.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de F.E.S, entreprise la mieux disante.



Monsieur le Maire invite le conseil à procéder au vote de ce devis:

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. LA PAROLE AUX COMMISSIONS

- **Commissions Communales**

- Commission Vie associative le 20 mai 2026 : Raphaël Mousset rapporte les travaux de la commission : tour de table avec les associations, organisation des portes ouvertes, organisation des Journées du Patrimoine, calendrier des manifestations à venir
- Commissions Finances et RH le 21 mai 2026 : Raphaël Mousset rapporte les travaux de la commission :
 - Décision modificative N°1
 - Organisation RH de la commune

- **Commissions intercommunales**

- Commission Action sociale – Prévention santé le 12 mai 2026
- Commission réseaux des bibliothèques le 19 mai 2026
- Commission Economique le 19 mai 2026
- Commission Voirie le 26 mai 2026
- Commission Sports le 26 mai 2026
- Commission Affaires scolaires le 4 juin 2026

7. QUESTIONS DIVERSES

Recrutement de la nouvelle DGS : plusieurs candidatures, quatre entretiens. Une candidature a été retenue suite à deux entretiens avec des conditions qui ont convenues aux deux parties. Elle a validé sa venue et sera en tuilage une semaine fin août avec Stéphanie FRADET.

Retour sur la visite des bâtiments du 30 mai : peu de visiteurs (environ 18), plusieurs personnes qui avaient sollicité les élus pour organiser cette visite n'étaient pas présentes. Il faudra repenser à une autre forme de journée ; peut-être la jumeler avec un forum des associations. Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont chargés de l'organisation de cette matinée

Bénévoles JEP : tableaux à compléter par les élus pour couvrir les créneaux



8. AGENDA

Prochains conseils municipaux les mardis à 20h :

- 7 juillet à 18h30
- 6 octobre à 19h
- 3 novembre à 19h
- 1^{er} décembre à 19h

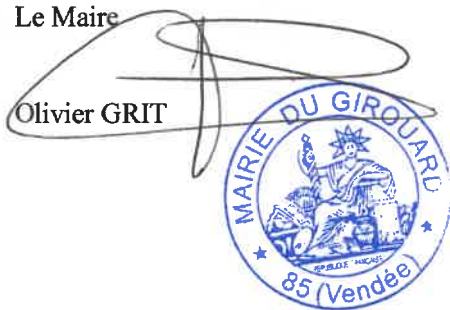
Manifestations 2026 :

- 6 juin : ramassage des déchets dans le cadre du passeport du civisme
- 26 juin : passeport du civisme
- 19 septembre : journée du patrimoine
- 25 octobre : October
- 7 novembre : spectacle familial
- Cérémonie du 11 novembre

La séance est levée à 19h50

Le Maire

Olivier GRIT



Le secrétaire de séance

Raphaël MOUSSET

